

ART

l'initiative ART



Appui aux Réseaux Territoriaux et thématiques de coopération au développement humain



World Health Organization





ART est une initiative de coopération internationale qui associe les programmes et les activités de différentes organisations des Nations Unies : PNUD, UNESCO, UNIFEM, OMS, UNOPS et autres. Cette initiative soutient un nouveau type de multilatéralisme pour lequel le Système des Nations Unies collabore avec les gouvernements, privilégiant la participation active des collectivités locales et des acteurs sociaux du Sud et du Nord. Le sigle ART signifie : “Appui aux Réseaux Territoriaux et thématiques de coopération au développement humain”. ART a adopté les Objectifs de Développement du Millénaire.

ART

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DU MILLÉNAIRE À ATTEINDRE AVANT 2015

1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim
2. Assurer l'éducation pour tous
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans
5. Améliorer la santé maternelle
6. Combattre le HIV/sida, le paludisme et d'autres maladies
7. Assurer un environnement durable
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

POURQUOI ART?

ART repose sur trois considérations préalables, à savoir que :

- chacun des huit Objectifs du Millénaire est étroitement lié aux autres et peut être atteint uniquement en travaillant selon des modalités intersectorielles, en faisant collaborer les opérateurs et les groupes sociaux concernés et en évitant les projets strictement sectoriels ou réservés à une seule catégorie de personnes ;
- pour combattre efficacement la pauvreté, l'analphabétisme, la discrimination, les maladies, la détérioration environnementale, la désagrégation sociale et la violence, il ne suffit pas d'intervenir sur les effets manifestes de ces phénomènes, mais il faut agir sur les causes, c'est-à-dire sur les mécanismes d'exclusion sociale qui caractérisent un développement inégal et déséquilibré ;
- pour surmonter les obstacles structurels du développement, un effort conjoint de tous les acteurs locaux, nationaux et internationaux est nécessaire.



L'APPROCHE ART

ART met en valeur le rôle actif des collectivités locales dans les processus de développement.

Les collectivités locales comprennent les populations qui vivent dans les territoires correspondant aux subdivisions politico-administratives des États : Régions, Provinces, Départements, Communes. Grâce à leurs ressources naturelles, historiques, culturelles et de savoir, à leurs institutions et systèmes gouvernementaux, les collectivités locales constituent des sujets politiques fondamentaux en matière de développement, lesquels peuvent prendre des engagements et des responsabilités en dialoguant activement avec les structures centrales de l'État et avec les organisations Internationales.



ART est né en novembre 2004, mais il prend sa source dans les Programmes-cadres multilatéraux de développement humain réalisés depuis 1989 sous différents sigles : Prodere, Smalp, Hedip, Pdhl, Sehd, Atlas, Print, Pasarp, City to City, Appi, Universitas. Ces programmes ont impliqué par le passé, ou impliquent actuellement, les pays suivants : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Angola, Belize, Bosnie et Herzégovine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, Salvador, Gabon, Guatemala, Haïti, Honduras, Libye, Maroc, Mozambique, Nicaragua, République Dominicaine, Serbie et Monténégro, Sri Lanka, Tunisie, Uruguay et Venezuela. Ont participé à ces programmes les gouvernements belge, britannique, canadien, espagnol, italien, suédois, suisse ainsi que l'Union Européenne. Les organisations des Nations Unies concernées sont : PNUD, UNESCO, UNIFEM, OMS, HABITAT, FIDA, OIT, PAHO, UNEP, ACNUR, UNICEF, UNICRI, PMA et UNOPS.

L'avenir est dans le Multilatéralisme

Pour atteindre nos objectifs de développement durable, nous avons besoin d'institutions internationales et multilatérales plus efficaces, démocratiques et fiables. Nous affirmons à nouveau que nous nous engageons à respecter les principes et les objectifs prévus par la Charte des Nations Unies et par le droit international, de même que nous nous engageons à renforcer le multilatéralisme. Nous approuvons le rôle de guide des Nations Unies en tant qu'organisation universelle, la plus représentative et la plus apte à encourager le développement durable. Nous nous engageons en outre à contrôler, à intervalles réguliers, les progrès réalisés en vue d'atteindre nos objectifs de développement durable.

Déclaration de Johannesburg sur le Développement Durable, 2002

ART donne appui aux politiques des *gouvernements nationaux* qui vont dans le sens d'une décentralisation démocratique, dotée des ressources correspondantes, et d'un soutien au développement des collectivités locales. Ces choix sont encouragés et soutenus parce qu'ils sont généralement le signe d'une volonté politique qui entend s'orienter vers un développement durable, plus équitable, solidaire et pacifique.

ART agit aussi au *niveau international* pour mettre à la disposition des programmes des différents pays le soutien institutionnel et technique des organisations des Nations Unies et de leurs centres spécialisés, et surtout pour favoriser des partenariats concrets de coopération décentralisée entre collectivités locales et acteurs sociaux du secteur public, privé et associatif du Sud et du Nord.

Le *nouveau multilatéralisme* se caractérise par un grand réseau mondial d'échanges constructifs, pacifiques et de qualité. ART l'encourage et le soutient à travers un système global de coopération qui relie les *acteurs locaux, nationaux et internationaux* afin qu'ils puissent mieux collaborer en vue des Objectifs du Millénaire.



LES PROGRAMMES-CADRES DANS LES PAYS

ART encourage et soutient des Programmes-cadres nationaux de coopération pour la Gouvernance et le Développement Local, réunis sous le sigle ART GOLD. Ils sont désignés par le terme Programmes-cadres parce qu'ils créent un contexte institutionnel organisé de façon à ce que les différents acteurs nationaux et internationaux puissent contribuer au développement humain des différents pays, de manière coordonnée et complémentaire. Y participent les pays donateurs, les organisations des Nations Unies, les gouvernements régionaux et locaux, les associations, les universités, le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Chacun des acteurs, utilisant les Programmes-cadres, dispose d'un instrument pour augmenter la durabilité et l'impact de ses initiatives, sans sacrifier son identité ni sa visibilité.

Les structures de coordination nationale et locale

Au niveau central, les Programmes-cadres sont gérés par un *Comité National de Coordination* (CNC), formé par le gouvernement avec la participation du PNUD, des autres organisations des Nations Unies, et des donateurs concernés. Le CNC sert à orienter les différents projets et contributions dans un cadre unitaire, améliorant ainsi considérablement les résultats et l'impact de la coopération internationale. Les Programmes-cadres offrent l'opportunité de traduire la volonté de coordination entre les acteurs de la coopération en une stratégie opérationnelle concrète, ce qui est généralement souhaité.

Le CNC identifie les Régions du pays qu'il faut impliquer dans les Programmes-cadres, sur la base des priorités nationales et de l'intérêt manifesté par les donateurs. Dans les Régions (Départements, Provinces, etc.) et dans leurs Communes se forment des *Groupes de*

travail locaux, auxquels participent les acteurs publics, associatifs et privés du territoire, ainsi que les représentants des Ministères et des structures centrales de l'État. Les Groupes de travail locaux ont la tâche de formuler des plans d'action pour l'utilisation des apports de la coopération internationale qui convergent dans le Plan Opérationnel national périodique du Programme-cadre.

Le CNC et les Groupes de travail locaux programment l'utilisation des ressources mises à disposition par la coopération internationale, faisant en sorte qu'elles soient complémentaires par rapport aux ressources prévues dans les budgets publics. Les projets réalisés acquièrent ainsi une durabilité majeure et les méthodologies de concertation adoptées peuvent progressivement influencer les modalités courantes de programmation des dépenses publiques et orienter également les investissements privés.

Le CNC garantit que les initiatives locales s'harmonisent avec les politiques nationales de développement ; il diffuse les méthodes de travail les plus efficaces dans d'autres Régions du pays et il soutient l'engagement



des nouveaux donateurs. Les Groupes de travail locaux coordonnent la réalisation des différentes initiatives, évitant les duplications et les vides, et maintiennent les relations avec les donateurs présents sur le territoire.

Les champs d'action

À travers une approche intersectorielle, ART intervient dans les champs d'action suivants, qui sont complémentaires les uns des autres :

- **GOUVERNANCE** : amélioration des administrations publiques, soutien aux institutions pour la programmation du développement territorial ; formation des administrateurs et des techniciens locaux ; promotion des droits et de la citoyenneté active ; soutien aux processus de concertation pour améliorer le rapport entre institutions et acteurs sociaux ; promotion de l'approche de genre et de l'innovation.
- **ENVIRONNEMENT ET ORGANISATION DU TERRITOIRE** : plans et projets pour la mise en valeur du patrimoine historique et culturel du territoire ; plans et projets pour l'utilisation durable et rationnelle des ressources naturelles, pour l'amélioration de l'habitat urbain, pour la production et la distribution de l'énergie alternative, pour les communications et les transports, pour la réduction de la vulnérabilité par rapport aux catastrophes naturelles.
- **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL** : réalisation de plans de valorisation du potentiel endogène et de projets aptes à créer des opportunités de travail pour tous les groupes sociaux et à améliorer la compétitivité territoriale ; promotion de la collaboration entre acteurs publics et privés dans des Agences de développement économique, qui fournissent des services intégrés aux entreprises et aux coopératives locales, renforcent les filières de production compétitives du territoire, soutiennent les partenariats internationaux et favorisent les investissements extérieurs.

ART



- **SYSTÈMES LOCAUX DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX** : réalisation de plans et de projets intégrés pour améliorer la santé et le bien-être social de la population ; amélioration de l'organisation des services et des programmes de base afin qu'ils soient aussi accessibles aux populations des zones rurales, aux personnes dépourvues de protection sociale et aux groupes les plus vulnérables.
- **SYSTÈMES LOCAUX POUR L'ÉDUCATION DE BASE ET LA FORMATION** : réalisation de plans et de projets intégrés pour favoriser l'accès de tous les enfants à l'enseignement ; liaison entre école et territoire ; adaptation des programmes scolaires aux spécificités culturelles ; amélioration de la formation professionnelle et universitaire ; diffusion de la culture du développement humain.

Les méthodes de travail au niveau local

Les Groupes de travail régionaux et municipaux jouent un rôle fondamental en soutenant la participation à la programmation et à la gestion des actions de développement. La méthode de travail prévoit les étapes suivantes :

- au niveau régional, se met en place un processus visant à approfondir la connaissance du territoire, de ses ressources, de ses potentialités et des problèmes à résoudre ; sont organisés des sous-groupes thématiques dans les différents champs d'action et sont réalisées les recherches et les études nécessaires ; sont organisés des séminaires et des cours de formation pour améliorer les capacités des acteurs publics, associatifs et privés dans les activités de planification et de gestion participative du développement ;
- au niveau municipal, s'instaure un processus analogue de connaissance du territoire et de définition des priorités, en utilisant des méthodologies qui favorisent la participation de la population des villages, des zones rurales et des groupes vulnérables ; sont produits des documents de programmation concernant l'utilisation des ressources internationales, avec priorité pour l'amélioration des services afin qu'ils soient accessibles à toute la population, et pour des projets de développement qui mettent en valeur l'ensemble des ressources locales ;
- se réalise, au niveau régional, une synthèse du processus de programmation municipale, par la rédaction d'un document de programmation concernant l'utilisation des ressources de la coopération internationale disponibles ou qui peuvent être attirées (Plan régional et local pour la coopération internationale) ; de cette façon, la coopération internationale contribue aux processus de planification stratégique et participative gérés par les acteurs locaux ;
- au cours du processus de programmation est produit un document de divulgation qui décrit les caractéristiques du territoire, en mettant en évidence les ressources

naturelles, les capacités humaines, le patrimoine historique, la culture et signale les problèmes prioritaires (par exemple : le chômage, la migration, les zones désavantagées, la vulnérabilité de l'organisation du territoire et de la structure sociale) ; ce document indique aussi les initiatives, identifiées dans le Plan, sur lesquelles les collectivités locales désirent établir des partenariats de développement avec des acteurs internationaux pour atteindre les Objectifs du Millénaire ; ce document, dit de marketing territorial, est utilisé pour attirer et orienter les partenaires internationaux ;

- les projets identifiés au cours de ce processus sont effectivement réalisés en se basant sur les capacités locales de gestion, qui sont ainsi valorisées.

Les Groupes de travail locaux coordonnent et guident les visites des représentants des organisations de coopération désireux d'établir des partenariats de développement : donateurs bilatéraux, partenaires de coopération décentralisée, universités, entreprises du secteur privé, ONG et autres ; au cours de ces visites sont décidés d'un commun accord des projets spécifiques, à réaliser dans le cadre du Plan régional et local pour la coopération internationale.



Les cartes communautaires des risques et des ressources

Une des méthodes utilisées dans tous les Programmes-cadres pour favoriser la participation de la population aux activités de programmation et de gestion du développement est celle des cartes communautaires des risques et des ressources. Des opérateurs sanitaires et sociaux, des fonctionnaires des administrations locales, des organisations scientifiques ou de la communauté peuvent participer à la réalisation de ces cartes. Dans de nombreux cas, les cartes sont réalisées par le biais des écoles, avec l'aide des enseignants, parce que les enfants sont des animateurs naturels des collectivités. Les enfants dessinent à l'école une carte topographique du territoire, discutent sur les risques qu'ils connaissent, choisissent un symbole différent pour chaque risque. Puis ils vont sur le terrain, dans la communauté, pour identifier les risques, discuter avec les familles, les commerçants, les opérateurs des services publics, les autorités et tous les acteurs désireux de participer. Lors de ces analyses sur le terrain, auxquelles tout le monde collabore, ils placent les symboles des risques sur la carte, discutent des moyens de prévention ou des possibilités d'en réduire les conséquences. On discute également des ressources, matérielles et humaines, nécessaires pour prévenir et réduire ces risques, on choisit aussi des symboles qui, appliqués sur la carte, servent à situer chacune des ressources. Au cours des discussions finales avec les acteurs sociaux mobilisés, on établit quelles sont les priorités, les stratégies à plus long terme et les initiatives à mettre en place. On décide des projets qui peuvent être réalisés immédiatement par les différents acteurs de la communauté avec les ressources déjà disponibles localement. On identifie aussi des initiatives plus complexes qui exigent des fonds supplémentaires et des engagements spécifiques de la part des autorités. Les Programmes-cadres réservent des financements spécifiques pour la réalisation de projets d'impact immédiat, que l'élaboration collective des cartes a mis en relief, et fournissent leur soutien aux acteurs sociaux pour réaliser également des initiatives plus complexes.

La coopération décentralisée

En accord avec les gouvernements, ART soutient les communautés locales du Sud et du Nord en vue de la construction de partenariats de développement au sein des Programmes-cadres. Plus de 300 partenariats de coopération décentralisée sont en cours dans différents pays. Ils mobilisent, au Nord, différents gouvernements régionaux et locaux de la Belgique, du Canada, de l'Espagne, de la France, de la Grèce, de l'Italie et de la Suisse.

Les projets de coopération décentralisée peuvent concerner une partie seulement ou bien tous les champs d'action des Programmes-cadres. Ce qui compte, c'est qu'ils soient définis en collaboration avec les Groupes de travail locaux et qu'ils s'insèrent dans les Plans régionaux et locaux pour la coopération internationale.

Les collectivités locales du Nord, grâce à leurs acteurs publics et privés, apportent une contribution importante aux processus de développement local, non seulement parce qu'elles apportent de nouveaux financements, mais aussi et surtout parce qu'elles mettent à disposition leurs savoirs et leurs expériences. Les projets de coopération décentralisée représentent partout des laboratoires pour l'innovation dans les différents champs d'action du développement humain, dans un esprit de reconnaissance réciproque et d'apprentissage mutuel. Ceux-ci servent aussi à soutenir des initiatives et des échanges de solidarité, scientifiques, culturels, professionnels, formatifs, économiques et commerciaux qui favorisent une vision ouverte et internationalisée du développement.

Par ses services internationaux et ses Programmes-cadres, l'initiative ART apporte un support technique et organisationnel aux collectivités locales ainsi qu'à leurs associations nationales et internationales pour former et faire fonctionner les partenariats de coopération décentralisée orientés vers les Objectifs du Millénaire. Lorsque cela s'avère nécessaire, ART s'occupe aussi d'administrer les fonds mobilisés par les collectivités locales.

ART INTERNATIONAL

Coordonné par le Centre *Innovative Partnerships* du PNUD de Genève, ART International offre un ensemble de services aux Programmes-cadres des différents pays, utilisant ses réseaux de centres d'excellence ainsi que les universités des Nations Unies et des pays concernés.

ART International réalise, à travers ses services spécialisés, les activités suivantes :

- soutien aux gouvernements qui désirent réaliser des Programmes-cadres, en mettant à leur disposition l'assistance technique et organisationnelle nécessaire ; soutien aux échanges Sud-Sud entre les pays concernés par les programmes ; organisation d'événements internationaux et circulation des informations et des documents ; assistance technique internationale dans les différents champs d'action, à travers son personnel et en mobilisant ses centres d'excellence ;

E

R

A

- support technique, organisationnel et administratif aux collectivités locales qui veulent établir des partenariats de coopération décentralisée ; diffusion auprès des collectivités locales du Nord des documents de marketing territorial et organisation de visites réciproques ;
- assistance technique spécialisée pour la réalisation d'Agences de développement économique local et pour leur mise en réseau ; soutien aux partenariats entre économies locales qui se traduisent par des projets productifs d'intérêt commun, des entreprises mixtes, des échanges commerciaux et technologiques et des activités de formation d'opérateurs et d'entrepreneurs ;
- identification des innovations importantes pour le développement humain et diffusion de celles-ci dans les pays où se déroulent les Programmes, en collaboration avec les institutions scientifiques nationales ; assistance technique des auteurs pour le transfert des innovations dans les pays intéressés, à travers des mécanismes de coopération Sud-Sud et Nord-Sud ;
- assistance technique spécialisée dans le domaine des soins de santé primaires et de la protection sociale, avec une attention particulière pour les services territoriaux et pour les personnes en difficulté ; aide aux gouvernements pour surmonter les problèmes de discrimination ;
- soutien aux échanges entre les universités du Nord et du Sud et implication de celles-ci dans des pratiques novatrices de coopération internationale pour le développement humain ; organisation de cours universitaires et de formation permanente pour les opérateurs concernés par les Programmes ; utilisation de la méthode recherche-action pour accumuler et diffuser le savoir qui vient des expériences de qualité.



ART ET LES DONATEURS

ART soutient un *nouveau multilatéralisme actif* qui implique la participation des donateurs à l'identification, la formulation, la réalisation et l'évaluation des interventions.

ART est à la disposition des gouvernements qui désirent soutenir le rôle stratégique des Nations Unies, en vue d'offrir à des pays, différents par leur histoire et leur culture, la possibilité de travailler ensemble, en apportant la contribution des collectivités locales et des acteurs sociaux pour un développement global plus humain, pacifique, équitable et durable.

Les formes concrètes selon lesquelles s'exerce le multilatéralisme actif des donateurs sont : les Comités Consultatifs, l'organisation de missions techniques conjointes dans les différents pays, la consultation pour la sélection du personnel international, l'adoption de mécanismes communs de suivi et d'évaluation, l'organisation d'événements d'information nationaux et internationaux et autres, définis d'un commun accord.

ART peut établir avec les gouvernements nationaux des pays donateurs des accords spécifiques pour des interventions précises, ou des accords-cadre pluriannuels pour soutenir une ou plusieurs interventions dans les pays. Ces accords peuvent prévoir l'implication systématique des administrations locales dans la coopération décentralisée ainsi que l'implication durable des centres d'excellence, des universités et d'autres acteurs du pays.

ART établit aussi des accords de collaboration avec les gouvernements régionaux et locaux, pour lancer des activités de coopération décentralisée au sein des Programmes-cadres et des initiatives thématiques internationales, à travers les structures d'excellence de leur territoire. Dans ce cas également, les accords prévoient un rôle actif des gouvernements régionaux et locaux dans le cadre de l'initiative ART.

Je demande à tous les Pays en voie de développement d'adopter et d'appliquer une vaste stratégie nationale de développement, qui soit assez ambitieuse pour permettre de réaliser les Objectifs du Millénaire pour l'année 2015 ; je demande aussi qu'ils mobilisent toutes leurs ressources pour soutenir ces stratégies. Je demande, parallèlement, aux pays développés de soutenir ces mêmes stratégies, en augmentant le volume des ressources consacrées au développement et à la réduction de la dette et en faisant tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir des opportunités égales dans le commerce global.

Déclaration du Secrétaire Général des Nations Unies, 2005



L'initiative ART



QUI CONTACTER

Pour établir des rapports de collaboration avec ART International, contacter :



Centre *Innovative Partnerships* du Bureau PNUD de Genève

Le PNUD a formé, en son siège de Genève, le Centre *Innovative Partnerships*, pour promouvoir de nouveaux partenariats en appui aux processus de gouvernance et de développement local en cours dans les différents pays. Le Centre, responsable pour le PNUD de la coordination internationale des programmes et des activités de l'initiative ART, dépend du Bureau pour la Mobilisation des Ressources et des Programmes Stratégiques (BRSP) de New York, et soutient les Bureaux PNUD dans les différents pays. La *World Assembly City Against Poverty* (WACAP) opère aussi dans le cadre du Centre.

- Christophe Nuttall, Directeur du Centre *Innovative Partnerships*, Genève :
christophe.nuttall@undp.org
- Giovanni Camilleri, Coordinateur ART, Genève :
giovanni.camilleri@undp.org
- Mohand Cherifi, Coordinateur WACAP, Genève :
mohand.cherifi@undp.org



World Health Organization



Comité Scientifique ART pour la coopération au développement humain

Le Comité Scientifique ART pour la coopération au développement humain, coordonné par l'UNESCO, soutient les Programmes-cadres dans les différents pays et diffuse la culture du développement humain et l'innovation sur le plan international. Le Comité Scientifique est en contact avec des structures de recherche et de formation des Nations Unies et des pays et fait référence également à un réseau international de personnalités du monde de la science, de la culture et de la coopération internationale.

- Gustavo Lopez Ospina, Directeur du Bureau Régional de l'UNESCO à Quito et Coordinateur du Comité Scientifique :
glopez@unesco.org.ec
- Luciano Carrino, Représentant Exécutif du Comité Scientifique :
lcarrino@unesco.org.ec

DÉCEMBRE 2005

